

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 8 août 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00021) porte sur le lot rénové 4 463 497.

Elle vise à régulariser une distance de 0.89 mètre entre l'appentis d'un cabanon et la ligne latérale ouest, alors que le point 25, paragraphe c), du tableau 4 de l'article 5.18 du Règlement de zonage numéro 14-2006 exige que les avant-toits soient localisés à plus de 1 mètre des lignes latérales.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca.

Donné à La Conception le 18 juillet 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 18 juillet 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 juillet 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe